

**Confirmation du
protocole d'entente
conclu entre
la ministre de la Santé
et**

**la présidente de la Commission du consentement et de
la capacité**

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations du Conseil de gestion/Conseil du Trésor du gouvernement, nous soussignés, confirmons que le protocole d'entente entre la présidente de la Commission du consentement et de la capacité et la ministre de la Santé daté du 1^{er} juin 2020 demeurera en vigueur.

“Original signé par”

29 janvier 2024

Marg Creal
Présidente de la
Commission du consentement et de la capacité

Date

“Original signé par”

23 février 2024

L'hon. Sylvia Jones
Vice-première ministre et
ministre de la Santé

Date